

Arrêté

OBJET : Etablissement de la liste d'aptitude d'accès au grade d'Attaché de conservation du patrimoine et des bibliothèques au titre de la promotion interne

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la HAUTE LOIRE,

VU le code général de la fonction publique,

VU le décret n° 91-843 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux de conservation du patrimoine,

VU le décret n° 2006-1462 du 28 novembre 2006 relatif à la promotion interne des fonctionnaires territoriaux,

Considérant les lignes directrices de gestion pour la promotion interne,

VU le tableau de classement,

CONSIDERANT que 1 quota de recrutement est satisfait.

ARRETE

ARTICLE 1er : Est inscrit sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'Attaché de conservation du patrimoine et des bibliothèques, le fonctionnaire désigné ci-après, avec effet au 01/07/2024 :

MANSOT Luce	SM CONSERVATOIRE BOTANIQUE du Massif Central
--------------------	---

ARTICLE 2 : La durée de validité de cette liste est fixée à deux ans. L'inscription est renouvelable une troisième fois puis une quatrième fois. L'intéressé doit faire connaître par écrit au Président du Centre de Gestion de la HAUTE-LOIRE, son intention d'être maintenu sur la liste pour une année supplémentaire.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet de la HAUTE LOIRE et à la collectivité employeur de l'agent concerné.

ARTICLE 4 : Le Président informe que cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand – 6 Cours Sablon – BP 129 – 63033 CLERMONT FERRAND Cedex dans un délai de 2 mois à compter de la transmission en Préfecture.

Fait à Espaly St Marcel, le 20 juin 2024.

Le Président,
Michel CHAPUIS



AR Prefecture

043-284300027-20240620-202406-AR
Reçu le 20/06/2024